



Rapport de 2024-2025 sur la Stratégie
ministérielle de développement durable
Commission de l'assurance-emploi du Canada

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission de l'assurance-emploi du Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC)
140 Promenade du Portage, Gatineau (Québec)
Martine Pelletier
Secrétaire de la CAEC

martine.pelletier@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Site Web : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/commission-assurance-emploi.html>

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2024-2025 (Commission de l'assurance emploi du Canada)

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripneur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2025

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. Em13-2F-PDF

ISSN 2819-7704

Also available in English

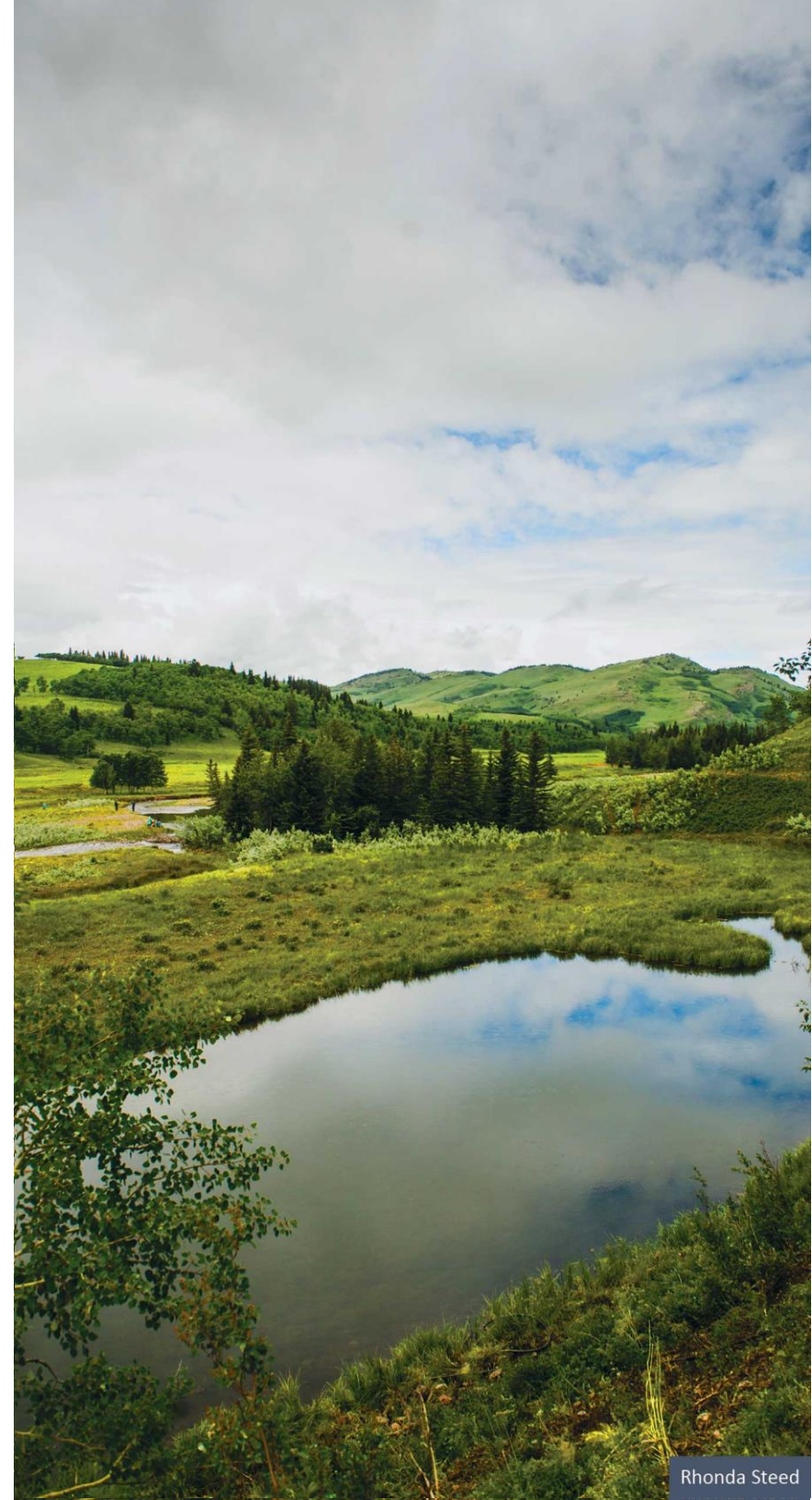
SECTION 1

Rapport de 2024-2025 sur la Stratégie ministérielle de développement durable de la CAEC

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les [17 Objectifs de développement durable \(ODD\) du Programme 2030 des Nations Unies](#) et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Pour un processus décisionnel transparent et responsable devant le Parlement, les ministères soutiennent la stratégie fédérale par l'intermédiaire de leurs propres stratégies ministérielles de développement durable (SMDD).

Ce rapport fait état des progrès réalisés par la CAEC relativement à ses engagements décrits dans la SMDD pour l'exercice financier 2024-2025. EDSC offre de nombreux programmes et services d'emploi de haut niveau, au nom de la CAEC, dont les activités sont entièrement couvertes par la SMDD d'EDSC.



SECTION 2

Engagements de la Commission d'assurance-emploi du Canada

Par l'intermédiaire d'EDSC, la CAEC contribue aux objectifs suivants de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et aux objectifs de développement durable (ODD) :





OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

La CAEC reconnaît l'importance de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et appuie activement la réalisation de progrès en matière de réconciliation avec les peuples autochtones grâce aux efforts continus qu'elle déploie dans le cadre de sa direction et de sa surveillance du régime d'assurance-emploi.

La CAEC travaille en étroite collaboration avec EDSC pour superviser le régime d'assurance-emploi. Étant donné que le régime est appliqué par des employés d'EDSC, la CAEC s'appuie sur les efforts que déploie le ministère afin de veiller à ce que le personnel dispose des outils et des connaissances nécessaires pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Le programme de formation essentielle pour les employés d'EDSC comprend une formation sur les compétences culturelles relatives aux Autochtones qui éduque les employés et les prépare à travailler avec des programmes et des services en tenant compte de la culture et des besoins uniques des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Cette formation est offerte à tous les employés nommés pour une période indéterminée ou déterminée et constituera un engagement annuel qui fera en sorte que les employés associés au régime d'assurance-emploi seront en mesure de contribuer à l'atteinte des objectifs de réconciliation.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE ¹	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p>	<p>EDSC offrira une formation sur les compétences culturelles autochtones ou une formation sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Tous les employés doivent suivre au moins une activité d'apprentissage sur la sensibilisation aux cultures autochtones et la réconciliation. Pour ce faire, ils peuvent, par exemple, suivre un cours offert par l'École de la fonction publique du Canada (EFPC), ou participer à une activité du Cercle des employés autochtones ou une activité d'apprentissage sur la sensibilisation aux cultures autochtones organisée par le Collège d'EDSC.</p> <p>Initiative : Curriculum de formation essentielle d'EDSC</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'employés qui ont suivi une formation sur les compétences culturelles relatives aux Autochtones (à l'interne ou à l'externe).</p> <p>Point de départ : Le nombre d'employés qui ont déjà suivi une formation pour l'exercice 2022 à 2023: 81 %.</p> <p>Cible : Atteindre et maintenir 100 % d'employés admissibles chaque année.</p>	<p>Dans le cadre du curriculum de formation essentielle pour les employés d'EDSC, les employés nommés pour une période indéterminée ou déterminée à l'échelle d'EDSC, de Service Canada et du Programme du travail doivent suivre des activités d'apprentissage sur la sensibilisation aux cultures autochtones et la réconciliation. Il s'agit d'un engagement annuel continu.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : Cible 10.3 du CMI Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 85 % des employés ont attesté avoir terminé l'activité de sensibilisation à la réconciliation avec les peuples autochtones dans le cadre du programme de formation essentielle d'EDSC de 2024-2025.</p>

¹ Les mesures, les cibles et les indicateurs de rendement ministériels relèvent d'EDSC et tiennent compte de la portée des responsabilités de la CAEC.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

En tant qu'organisme tripartite qui utilise l'infrastructure d'EDSC pour gérer ses fonctions opérationnelles, la CAEC s'engage à collaborer avec EDSC pour lutter contre les changements climatiques. La CAEC appuie l'objectif 12 d'EDSC consistant à faire la transition vers une économie circulaire carboneutre. Les activités de la CAEC tireront profit de l'objectif d'EDSC qui consiste à renforcer les critères d'achats écologiques. EDSC réduit activement la consommation d'énergie et l'utilisation du matériel en se procurant uniquement des appareils certifiés Energy Star ou EPEAT (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques). Ces produits sont fabriqués avec des matières moins dangereuses, sont écoénergétiques et sont conçus pour faciliter le recyclage.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : Les achats de biens et de services par le gouvernement du Canada seront carboneutres d'ici 2050, ce qui facilitera la transition vers une économie circulaire carboneutre (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE ²	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	<p>EDSC choisira et exploitera de la TI et du matériel de bureau d'une manière qui réduit la consommation d'énergie et l'utilisation de matériel.</p> <p>Programme : Services internes d'EDSC</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <ol style="list-style-type: none"> Ratio d'appareils mobiles. Veiller à ce que les responsables de l'approvisionnement privilégient les fournisseurs et les produits, comme les appareils mobiles et d'impression, certifiés Energy Star ou EPEAT (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques). <p>Point de départ :</p> <ol style="list-style-type: none"> En date du 13 avril 2023, 89,54 % des appareils étaient mobiles. Pour les nouveaux achats, le pourcentage est déjà de 100%. <p>Cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> Augmenter le ratio appareils mobiles-appareils de bureau à 95 % d'ici 2026. Maintenir à 100 % le pourcentage de biens et de services qui sont achetés auprès de fournisseurs ayant obtenu la certification Energy Star ou EPEAT pour leurs produits. 	<p>L'utilisation accrue d'appareils mobiles (ordinateurs portables et tablettes) favorise la réduction de la consommation d'énergie globale au ministère.</p> <p>L'adoption de technologies propres et de considérations environnementales dans les décisions d'achat devrait inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement. En choisissant des produits électroniques certifiés EPEAT (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques), les consommateurs et les organisations peuvent contribuer à réduire leur impact sur l'environnement en sélectionnant des produits plus économes en énergie, qui utilisent moins de matières dangereuses et qui sont conçus pour être facilement recyclés.</p>	<p>Résultat de l'indicateur (1) : 97 % des employés d'EDSC sont dotés d'appareils mobiles.</p> <p>Résultat de l'indicateur (2) : 100 % des acquisitions de biens en TI effectuées par EDSC au cours de l'exercice 2024-2025 respectaient les normes de certification Energy Star et d'approvisionnement écologique.</p>

² Les mesures, les cibles et les indicateurs de rendement ministériels relèvent d'EDSC et tiennent compte de la portée des responsabilités de la CAEC.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

La CAEC s'engage à s'attaquer aux problèmes découlant des changements climatiques. Elle travaillera en étroite collaboration avec EDSC pour s'assurer que les activités d'application du régime d'assurance-emploi se déroulent dans des installations plus écologiques et qu'elle est sensibilisée aux changements environnementaux et prête à y faire face. EDSC encourage les employés à utiliser des moyens de transport à faibles émissions de carbone pour se rendre au travail et facilite les modalités de travail hybride afin de réduire les déplacements quotidiens. Le ministère a également intégré les facteurs liés aux changements climatiques à ses évaluations ministérielles des risques et des activités, à sa formation et à sa planification.

La CAEC cherchera à prendre des mesures supplémentaires de lutte contre les changements climatiques en intégrant une perspective environnementale à son travail. Par exemple, les consultations auprès des intervenants pourraient être élargies afin d'inclure les commentaires des employeurs et des travailleurs concernant l'incidence qu'ont les changements climatiques sur leur vie dans le cadre des programmes et services d'emploi que nous supervisons.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE ³	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement .</p>	<p>Afin de réduire encore davantage ses émissions de GES et son empreinte environnementale globale, EDSC explorera de nouvelles initiatives liées aux pratiques de gestion du parc de véhicules, aux procédures d'approvisionnement écologique, et à la gestion et à la technologie de l'information.</p> <p>Ces initiatives comprennent :</p> <p>(a) Améliorer les options en matière de durabilité de l'infrastructure des immeubles par la mise en œuvre de projets de services aux locataires, dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer des fontaines à eau rechargeables pour encourager la réduction de la quantité de plastique à usage unique. - Au titre des exigences des immeubles de base, installer des bornes de recharge pour VE dans les espaces destinés à la prestation des services et les stationnements du parc de véhicules, afin d'encourager des modes de transport plus durables. - Ajouter des éléments de biophilie, comme des murs végétaux/vivants, à la portée des projets de modernisation. 	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de réduction des émissions globales de GES d'EDSC par rapport aux niveaux de 2005.</p> <p>Point de départ : Une réduction de 79 % des émissions de GES par rapport aux niveaux de 2005.</p> <p>Cible : D'ici 2050, réduire de 80 % les émissions de GES par rapport aux niveaux de 2005.</p>	<p>Les activités d'EDSC à l'appui de la Stratégie pour un gouvernement vert qui contribuent à la réduction globale de ses émissions de gaz à effet de serre et à la réduction de son empreinte environnementale globale soutiennent l'objectif du gouvernement fédéral et la cible consistant à réaliser des activités carboneutres.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p>Ambition/Cible du CIC : 13.1 « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre » 13.2 « Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique ».</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Les résultats ne sont pas disponibles pour le moment et seront présentés lors du prochain cycle de rapport.</p> <p>Remarque : EDSC met en œuvre des mesures d'économie d'énergie dans l'ensemble de ses immeubles, y compris l'installation d'interrupteurs électriques munis de minuteries et de détecteurs de mouvement, conformément à la Norme de conception intérieure (NCI).</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE ³	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter l'éclairage automatique à la portée des projets, conformément aux Normes d'aménagement intérieur (NAI). - Assurer la mise en œuvre de programmes de recyclage dans tous les immeubles occupés par EDSC, en communiquant avec le propriétaire ou le fournisseur de services à chaque emplacement. <p>(b) Établir un partenariat avec Ressources naturelles Canada, Arbres Canada et Arbres Ontario afin d'exécuter un programme national de plantation d'arbres pour compenser les émissions de carbone des projets de modernisation du milieu de travail.</p> <p>(c) Accroître la formation et le soutien dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques des changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées.</p> <p>d) Continuer d'avancer vers la cible d'un parc automobile carboneutre d'ici à 2030 grâce à l'investissement dans les véhicules électriques. De</p>			

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE ³	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>plus, nous continuerons d'optimiser notre parc en nous départant des véhicules sous-utilisés.</p> <p>Programme : Services internes</p>			

³ Les mesures, les cibles et les indicateurs de rendement ministériels relèvent d'EDSC et tiennent compte de la portée des responsabilités de la CAEC.

SECTION 3

Intégration du développement durable

La CAEC, par l'intermédiaire du processus d'évaluation environnementale et économique stratégique (EEES) d'EDSC, continuera de veiller à ce que le processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD.

Les EEES analysent les effets des propositions de politiques, de programmes ou de règlements sur le climat, la nature, l'environnement et l'économie. EDSC dispose d'un Centre d'expertise qui dirige ce processus et soutient le Ministère dans l'utilisation de l'outil optique de climat, de nature et d'économie, conformément à la [directive du Cabinet](#).

Les déclarations sur les résultats des évaluations d'EDSC, incluant celles touchant la CAEC, sont rendues publiques par EDSC lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EEES détaillée.

La déclaration publique vise à démontrer que les effets environnementaux et économiques (y compris les contributions aux objectifs et aux cibles de la SFDD) ont été prises en compte dans le cadre de l'élaboration de la proposition et de la prise de décision.

Aucune EEES détaillée n'a été effectuée en 2024-2025.

